

Motion CAA Créteil 16 septembre 2013

Le gouvernement poursuit sa politique d'austérité et applique la feuille de route imposée par l'Europe et le FMI : rigueur budgétaire, réduction des dépenses publiques. Avant la fin du mois d'août, il a annoncé son projet de réforme des retraites à la suite d'une concertation de façade avec les syndicats, prétendu « dialogue social » tronqué et précipité. Il prévoit dans son projet de budget une coupe de 15 milliards d'euros qui s'ajoute aux précédentes : attaques contre le service public, diminution de la protection sociale... Les Français ne sont pas dupes de la mise scène médiatique par Hollande de la légère amélioration de la croissance et des emplois avenir : le rythme de destructions d'emplois s'accélère en France. Ce gouvernement multiplie les cadeaux au MEDEF et aux grandes entreprises : pacte de compétitivité de 20 milliards à comparer au déficit des régimes de retraite du même montant en 2020, exonération des hausses de cotisation retraites, promesse de diminution de l'impôt sur les sociétés. Il fait payer la facture aux salariés, aux retraités et aux chômeurs. La baisse du pouvoir d'achat par la compression des salaires combinée à la hausse des impôts et taxes en tout genre constitue un obstacle à la croissance et à la création d'emplois.

La journée de mobilisation et de grève du 10 septembre est une première étape qui appelle des suites. Elle a contribué à mettre en avant l'absurdité de l'allongement de la durée de cotisation à 43 années qui dans la réalité et dans les objectifs entraîne une baisse des pensions. Dans nos professions, l'entrée dans le métier entre 25 et 27 ans conduit à une retraite à taux plein entre 68 et 70 ans ! Une fin d'activité à 62 ans aboutirait à une baisse de pensions de 800 ou 900 euros. A cela, s'ajoute une augmentation des cotisations alors que nous subissons le gel du pont d'indice pour la quatrième année consécutive. Les retraités sont eux aussi atteints par le retardement de 6 mois de la réévaluation du montant des pensions. Nous devons poursuivre et amplifier la campagne sur les retraites contre la réforme Ayrault qui prolonge les précédentes, contre l'introduction d'assurances complémentaires privées, pour un autre financement et un système par répartition. L'augmentation des cotisations et non de la CSG est une avancée. Il s'agit cependant d'un jeu de dupes puisque la hausse des cotisations patronales serait plus que compensée par le cadeau sur la branche famille.

Au **collège**, l'été a vu la publication de 2 décrets qui concrétisent la volonté du ministère de faire de la 6ème une classe accrochée à l'enseignement primaire. La définition d'un cycle comprenant le CM1, le CM2 et la 6ème ; la création d'un conseil école/collège dans lequel l'IEN et le chef d'établissement ont tous les pouvoirs montrent que le ministère entend mettre en application le projet de collège esquissé dans la loi d'orientation. À partir d'une assertion pédagogique dont la véracité n'a jamais été démontrée "faire de la sixième une classe où règne la polyvalence et où interviennent des enseignants du premier degré permettra de lutter contre l'échec scolaire", le ministère entame un mouvement qui débute par la mise en cause de nos métiers et de nos disciplines et se poursuivra par la réécriture de nos statuts et de nos obligations de service. Comme souvent, cette régression majeure débute par des mesures anodines en apparence. Il est de la responsabilité du SNES d'alerter la profession sur leur dangerosité et de rappeler notre refus de l'école du socle.

Avec leur demi-journée banalisée offerte aux établissements avant les assises académiques et les annonces nationales de janvier, les assises de **l'éducation**

prioritaire s'annoncent comme un nouvel épisode de la pseudo concertation menée par le ministère depuis un an et demi. Si les détails des futures mesures nous sont encore inconnus, le constat dressé par l'administration ne fait pas mystère de la principale mesure des années à venir sur le sujet : il s'agira avant tout de réduire le périmètre de l'éducation prioritaire. Alors que le pays connaît une grave crise économique et sociale, il est totalement inacceptable que la discussion débute par ce préalable.

Il n'est pas question de figer la carte de l'éducation prioritaire ni de refuser de discuter des critères qui permettraient aux établissements d'y appartenir. Il s'agit au contraire d'affirmer que les moyens dont bénéficie cette dernière ne doivent pas être concentrés sur un nombre plus réduit d'établissements mais développés pour permettre à tous ceux qui en ont besoin de mener à bien l'ambition de faire réussir tous les élèves. Sans cela, la réaffirmation de principes ambitieux relève de démarches marketing déconnectées des faits. Le passé récent nous a malheureusement trop souvent confronté à ce type d'écart entre le discours et la réalité.

La **charte de la laïcité** affichée dans tous les établissements publics d'éducation ne peut en rester au niveau des bonnes intentions. Constitutionnaliser la laïcité comme le candidat Hollande s'y était engagé permettrait son application à l'ensemble des écoles privées sous contrat et entraînerait de fait la suppression du concordat d'Alsace-Moselle.

La présentation de la charte début septembre a permis au ministre d'é luder les problèmes de rentrée.

Dans l'académie de Créteil, nous subissons une **rentrée** « Peillon » à l'économie. Jamais les ajustements de rentrée n'avaient atteint une telle ampleur. 30 classes de seconde ont été créées en juillet, de nombreuses classes de collège ont également été ouvertes souvent sans accorder la totalité des moyens nécessaires. Après ces ouvertures, des centaines d'élèves sont restés sans affectation. Ces ajustements se sont poursuivis fin août, notamment au collège en sixième. Les dernières ouvertures sont intervenues la deuxième semaine après la rentrée ; les dernières commissions d'affectation se sont réunies le 13 septembre. Les DSDEN organisent la chasse à la place vacante dans chaque établissement. La conséquence est une nouvelle dégradation de nos conditions de travail avec des classes surchargées : plus de 30 par classe à certains niveaux en collège, les seuils sont dépassés dans l'éducation prioritaire.

Rectorat et DSDEN ont volontairement sous-estimé les effectifs depuis le mois de février, refusant aux chefs d'établissement des ouvertures qu'ils n'ont finalement accordées qu'en juillet. Ils ont sciemment anticipé la pénurie d'enseignants à la rentrée de septembre. Leur stratégie avait aussi pour objectif de forcer les collègues à accepter encore plus d'heures supplémentaires. La nette insuffisance des recrutements se fait nettement ressentir. Pour la rentrée 2014 et les suivantes, ce problème se posera de manière accrue, le baby boom de l'an 2000 atteindra le lycée. Le ministre n'a pas pris la mesure de la pénurie. Il est évident que la création de 60 000 postes censée marquer une inflexion de la politique scolaire sera insuffisante pour absorber l'augmentation de la démographie scolaire dans le second degré. L'instauration de réels pré-recrutements massifs et la revalorisation de nos métiers reste une urgence.

Rares sont les **lycées** de l'académie où la rentrée se déroule sans couacs : emplois du temps totalement inopérants, effectifs dépassant les 30 en Seine-St-Denis, les 35 ailleurs, BMP toujours non pourvus au bout de deux semaines. Les difficultés sont accentuées dans la trentaine de lycées où une 2nde a été ouverte en juillet pour absorber les flux d'élèves sous-évalués par le rectorat de manière à économiser des postes.

Heures de dédoublements rationnées, inefficacité de l'AP, horaires insuffisants pour préparer correctement les élèves au bac, CCF en LV... la réforme Chatel du lycée n'a toujours pas convaincu la profession. Les allègements de programmes d'histoire-géographie, arrachés de haute lutte grâce à la mobilisation des collègues et du SNES en tête, sont salutaires. Mais il y a urgence que soit repensé l'ensemble des structures et programmes du lycée. Il ne serait pas acceptable que le bilan de la réforme prévu par le ministère en 2014 se solde par des « ajustements » minimes.

Le suicide d'un collègue d'électronique de l'académie d'Aix à la rentrée a brutalement rappelé que l'urgence absolue en ce qui concerne le lycée concerne la réforme de la voie technologique, notamment en STI2D. La polyvalence met les profs en difficulté, la mise au panier de la pédagogie spécifique à la voie technologique ne fonctionne pas comme l'a montré le dernier bac où il a fallu gonfler les notes, le CCF menace le caractère national de ce bac. Le SNES Créteil agira pour que le CHSCT académique soit enfin réuni sur la question et pour que le ministère entende les collègues et rouvre le dossier de cette réforme.

En **Seine-Saint-Denis**, le SNES s'investit pleinement dans l'appel à la grève départementale et à la manifestation à Paris le 19 septembre 2013, proposé par la FSU à une intersyndicale regroupant SUD-Education, la CGT Educ'Action, la FCPE, l'UNEF, la FIDL et l'UNL. Cette journée répond à la particularité de la situation du 93 dans la crise plus globale du système éducatif. Ce territoire connaît à la fois une crise de recrutement aggravé par les difficultés du MEN à pourvoir tous les postes ouverts aux concours, et ce dans tous les corps de métier, une hausse démographique en collège comme en lycée plus élevée qu'ailleurs, des difficultés sociales considérables et accrues par la crise et une grande instabilité des équipes pédagogiques. L'objectif est de fédérer les actions nombreuses mais éparses des établissements pour construire un plan d'action à long terme permettant de mettre la question éducative au centre du débat public. Le SNES Créteil considère cependant que les problèmes posés à ce département ne sont que le reflet de ce qui se passe dans l'ensemble du pays, et que les problématiques soulevées par nos collègues séquano-dyonisiens peuvent trouver un large écho dans l'ensemble de la profession.

L'**entrée dans le métier** des stagiaires du concours 2013 ne voit aucun progrès par rapport à l'année précédente, 3 heures seulement de décharge pour une formation professionnelle insuffisante, et l'absence de décharge pour les lauréats au concours réservé. Par ailleurs l'affectation des contractuels admissibles du concours 2014 anticipé a entraîné une grande pagaille dans les 3 rectorats d'Ile-de-France. Les masters sont en effet concentrés dans les universités de l'académie de Paris qui ne peut accueillir qu'une partie des contractuels admissibles dans ses collèges et lycées. Un tirage au sort a départagé les candidats pour Paris. Les non-choisis ont dû se débrouiller pour trouver des affectations dans les académies de Créteil ou Versailles avec un accueil peu incitatif ou des contraintes de transport qui ont

découragé certains. Nous défendons le fait que les frais d'inscription à l'université soient pris en charge par l'employeur notamment pour les contractuels admissibles. En outre, les ESPE ont été créées de manière chaotique et dans la plus grande opacité. La plus grande vigilance est nécessaire sur leur fonctionnement, notamment la mise en place du conseil d'école.

En cette rentrée, de nombreux **TZR** subissent à nouveau des conditions d'affectation déplorables : partage du service sur deux voire trois établissements, tentative de se voir imposer des heures supplémentaires, affectation hors-zone, changement d'affectation, temps de trajet important... Une fois encore, les TZR font office de variable d'ajustement puisqu'ils ont été prioritairement affectés sur des BMP vacants. Les moyens de remplacement ayant été de nouveau ponctionnés, il est d'ores et déjà clair que les suppléances seront difficiles à assurer. Le SNES Créteil apporte le soutien et l'information nécessaires.

L'affectation des **non-titulaires** a été réalisée de manière totalement désordonnée. Elle est inacceptable sur de nombreux points. Des CDI ne sont nommés qu'à temps partiel alors que des CDD le sont à temps complet. Les rares règles annoncées ont trop souvent été négligées. Depuis fin août, les désaffectations - réaffectations se multiplient pour des raisons de transport, d'éloignement ou de services partagés. À la mi-septembre les affectations ne sont pas terminées, entraînant des cours non assurés. De nombreux contractuels se posent des questions sur leur avenir à l'Éducation nationale surtout lorsqu'ils sont nommés à temps partiel ou sur plusieurs établissements. Ceux qui ne sont pas affectés n'ont toujours pas reçu leur attestation pour s'inscrire au chômage et recevoir de quoi vivre en septembre car les services du rectorat sont surchargés de travail. La gestion de 3700 contractuels n'est plus possible dans le cadre actuel d'organisation du rectorat. Mais, à Créteil sur les 400 places ouvertes à la dernière session des concours réservés et examens professionnels, seules 275 ont été pourvues. Les résistances institutionnelles sont très fortes contre les non-titulaires. La seule solution est un plan de titularisation massif, bien plus large que le plan Sauvadet.

Le SNES doit rester vigilant sur l'avenir des **conseillers d'orientation psychologues** dans l'Éducation Nationale. Il doit continuer à peser et à mobiliser sur la future loi de décentralisation et sur les décrets pour que le service public d'orientation des jeunes reste dans le giron de l'EN. La pénurie de recrutement se fait là aussi durement ressentir : plus de 30% des personnels de CIO de l'académie sont contractuels. Le rectorat annonce sa volonté de fermer de nouveaux CIO. Le SNES mobilisera pour s'opposer à cette politique qui réduirait l'accessibilité à un réseau dont la proximité est un atout, notamment dans les quartiers les plus défavorisés.

En **Formation Continue des Adultes**, l'action intersyndicale a permis de rétablir les GRETA et de réaffirmer leur mission. Un processus de discussion au niveau national relayé au niveau académique remet à plat l'organisation des GRETA et la gestion des personnels. Le CA de l'établissement support reste l'instance juridique du GRETA. Le SNES Créteil s'engage pleinement dans ce processus et appelle les S1 des établissements support à prendre contact avec les personnels qui sont électeurs et éligibles au CA pour qu'ils participent à ces élections.

Action

Les conditions de rentrée particulièrement difficiles dans notre académie impliquent une campagne sur la dégradation des conditions de travail et du service public. Le ministère ouvre différents chantiers : collège, bilan des réformes au lycée, métiers. Certains chantiers, comme l'éducation prioritaire ou le décrochage scolaire, sont particulièrement sensibles dans notre académie. Le SNES Créteil se prépare à mobiliser les collègues et établissements sur ces questions, notamment à l'occasion des demi-journées banalisées et des assises académiques sur l'éducation prioritaire qu'il appellera à investir massivement.

Le SNES Créteil appelle à la réussite de la grève intersyndicale du 19 septembre en Seine-Saint-Denis, mobilisation dont la FSU 93 et le SNES 93 sont à l'initiative.

Depuis un an, la création d'un pôle d'accompagnement CFDT, CGC, CFTC proche de la majorité gouvernementale pèse sur l'action intersyndicale. Les campagnes de la FSU et du SNES pour mobiliser nos collègues doivent prendre en compte cette nouvelle donne.

Concernant les retraites, le SNES et la FSU doivent continuer, après la journée du 10 septembre, à mener campagne sur leurs revendications et contre le projet Ayrault ainsi que les réformes précédentes en axant l'argumentaire :

- contre l'allongement de la durée de cotisation.
- Contre le mécanisme de la décote qui est le principal outil pour faire baisser les pensions de 20 à 25%
- Pour montrer qu'un autre financement est possible et réaliste, par une meilleure répartition des richesses.
- Pour une augmentation de l'emploi et des salaires, pour une égalité des salaires homme/femme, qui permettrait de rapporter 52 milliards de cotisation sociale.

Des initiatives intersyndicales locales constituent un outil pour élargir la mobilisation. L'appel du collectif « La retraite, une affaire de jeunes ! » que la FSU soutient, doit être diffusé, notamment auprès de nos jeunes collègues.

Un plan dans le cadre de l'interpro est nécessaire pour mener une campagne offensive et réussir un mouvement de grève massif.

L'action prévue en octobre par les fédérations de fonctionnaires sur les thèmes « emploi-salaire-retraites-services-publics » doit tenir toute sa place dans le calendrier.

Motion adoptée à l'unanimité (21 votants).
